

Madame

Je vous remercie de votre correspondance du 12 février dans laquelle vous nous avez fait part de vos observations relativement à la période prévue pour présenter des commentaires relatifs à la conformité de l'étude d'impact environnemental du projet Rabaska. Il n'est malheureusement pas possible de prolonger cette période.

Après considération des commentaires reçus pendant la période de consultation et des renseignements fournis par les autorités fédérales, ceux-ci seront transmis au promoteur du projet.

Pour de plus amples renseignements sur le processus d'évaluation environnementale de ce projet, n'hésitez pas à me contacter aux coordonnées indiquées ci-dessous.

Dominic Cliche

Agence canadienne d'évaluation environnementale
Canadian Environmental Assessment Agency
160 Elgin, 22e étage | 22nd floor, Ottawa Ontario K1A 0H3
(613) 948-1787 | télécopieur / fax (613) 957-0941
dominic.cliche@acee-ceaa.gc.ca

-----Original Message-----

From:

Sent: February 12, 2006 10:32 PM

To: Cliche, Dominic [CEAA]

Subject: RE: Communiqué - Projet Rabaska /DEMANDE D'UN DÉLAI

Bonjour monsieur Cliche,

J'ai commencé la lecture des études d'impact de la société en commandite Rabaska constituée de Gaz de France, Enbridge et Gaz Métro.

Je vous avoue que je trouve irréaliste de penser pouvoir lire ces études d'impact et de vous fournir mes commentaires dans le délai prévu.

A cet effet, je vous demande un délai supplémentaire afin de pouvoir faire le tout de manière adéquate.

Ce projet souffre d'un handicap majeur; le choix du site en secteur résidentiel habité:

- les études d'impact pour ce projet sont irrecevables puisque ce projet contrevient à un règlement municipal de Beaumont.
- l'incompatibilité de zonage: ce projet nécessite un zonage industriel lourd et portuaire alors que le secteur visé est un **secteur résidentiel habité actuellement** à Lévis

J'apprécierais obtenir ce délai car je trouve qu'il est nécessaire pour moi.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande.

Lévis